

Recensement régional des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques

Présentation de la démarche
et de l'outil d'exploitation

Les premiers résultats de la région Limousin



© IFR

© François ESTRADE

© Hervé HAMON

© François ESTRADE

© Tous droits réservés sports de loisirs



I	Une ambition et un pilotage du MSJS.....	page 4
II	Une mise en œuvre partenariale.....	page 4
III	L'intérêt de la démarche juridique et réglementaire d'accompagnement du RES	page 4
IV	La nature des principales informations recensées	page 4
V	Glossaire	page 5
VI	Les premiers enseignements du RES	page 6-12
VII	L'outil d'exploitation du RES : Quelles utilisations et fonctionnalités?.....	page 13-15



Lors de la tenue des états généraux du sport qui se sont déroulés en 2002 sur l'ensemble du territoire national, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement olympique et sportif ont établi un constat partagé faisant ressortir l'insuffisance et le manque de fiabilité des informations concernant les équipements sportifs.

En 2004, Monsieur le Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a décidé d'engager une démarche de recensement de l'intégralité des équipements sportifs, espaces et sites de pratique. Ces lieux ont en effet un lien très marqué avec l'accès aux pratiques sportives et leur développement. Ils ont aussi des relations avec des domaines diversifiés : loisirs, tourisme, enseignement, insertion, cohésion sociale, santé, prévention, communication...

Dans sa conception et sa mise en œuvre, le Recensement des Equipements Sportifs, espaces et sites de pratique (RES) est d'abord une démarche partenariale entre l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Il poursuit un triple objectif :

- permettre une connaissance précise des réalités actuelles et des évolutions futures,
- dresser des diagnostics partagés,
- contribuer à la définition de stratégies cohérentes.

Dans la région Limousin, le recueil des données a permis d'aboutir au recensement de 4 838 équipements sportifs, espaces et sites de pratique dont 2 498 équipements sportifs et 1 169 espaces et sites de pratique de sports de nature. Cette opération a été coordonnée, animée et gérée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS), sous ma responsabilité, en lien avec le Comité Régional Olympique et Sportif. Elle a été mise en œuvre au plan départemental par les préfets de départements (DDJS) en étroite collaboration avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, ainsi que les autres services de l'Etat qui y ont apporté leur contribution active.

A partir de cet état des lieux, actualisé en continu, le RES fournira des éléments et /ou des arguments facilitant et explicitant les prises de décisions, tant au niveau national qu'au niveau local. Il facilitera un dialogue régulier et de qualité entre les partenaires et permettra à chacun d'entre eux d'exploiter des informations pour remplir des missions qui leur sont spécifiques.

Les données sont accessibles à l'ensemble des partenaires, à tous les échelons territoriaux, sous une forme dynamique et directement utilisable à l'adresse suivante : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

Le recensement des équipements sportifs est un outil partagé et de référence qui alimentera les réflexions et travaux du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Son actualisation constitue un enjeu majeur de sa pérennisation et les services de l'Etat sont mobilisés à cet effet.

J'ai souhaité vous présenter, par le biais de ce document, un aperçu des premiers résultats obtenus et des potentialités de notre région, afin qu'il devienne, je le souhaite vivement, « votre » outil.


Michel CADOT
Préfet de la Région Limousin
Préfet de la Haute- Vienne

I. Une ambition et un pilotage du MSJS

L'exercice, conduit fin 1999, par les directions régionales et les directions départementales de la jeunesse et des sports au titre des contributions régionales à l'élaboration du Schéma de Services Collectifs du Sport (SSCS), avait très nettement souligné le manque et la fiabilité insuffisante d'informations concernant les équipements sportifs, sites et lieux de pratiques. Ce déficit, souligné par les différents acteurs du sport lors des états généraux du sport - EGS (08/12/2002), a conduit le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS), avec l'appui du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), à initier à l'été 2004 [en prenant appui sur le rapport remis au premier ministre fin 2003 par le sénateur Pierre Martin] une opération nationale de recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES).

Le Recensement national, intégral, des Equipements Sportifs, espaces et sites de pratiques - RES - constitue une opération prioritaire du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS). Le MSJS s'est organisé tant en administration centrale qu'au sein de ses établissements nationaux et services déconcentrés (DRDJS et DDJS) pour le mener à terme.

II. Une mise en œuvre partenariale

La démarche élaborée par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) a été lancée en novembre 2004 en partenariat avec le Conseil Régional du Limousin, les Conseils Généraux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, les associations des maires des trois départements, le Rectorat pour l'Education Nationale, le mouvement sportif local via le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) ainsi que le Centre de Droit et d'Economie du Sports (CDES) et l'INSEE. Tous ses partenaires ont participé à l'élaboration d'une démarche concertée en liaison avec les personnels issus du MSJS afin que puisse être menée à terme cette opération d'envergure.

Pilotées au plan territorial par les Préfets de Région (DRDJS), les opérations ont été mises en œuvre au niveau départemental par les Préfets de Départements (DDJS) en très étroite collaboration avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales ou leurs groupements, ainsi que les autres services de l'Etat qui y ont apporté leur contribution active. Ces acteurs étaient regroupés au sein de comités de pilotage régionaux.

III. L'intérêt de la démarche juridique et réglementaire d'accompagnement du RES

Pour que les informations collectées conservent leur pertinence, elles doivent être régulièrement actualisées.

L'actualisation des données se fera, notamment, au titre de l'obligation légale de déclaration des équipements sportifs qui incombe à chaque propriétaire (loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée - articles 41 et 42). Pour faciliter cette déclaration, le MSJS procède à la modification du décret d'application de la loi 1984. Les déclarations se feront auprès des services déconcentrés (DRDJS, DDJS) pour toute création, modification ou cession d'un équipement sportif.

Mais surtout l'objectif affiché est que, le RES rendant les services attendus, les différents acteurs du sport procéderont, de façon volontaire, à l'actualisation.

Car c'est bien la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour la « vie au quotidien » du RES qui constituera une garantie de sa réussite et de sa pérennité.

IV. La nature des principales informations recensées

Ce recensement porte sur les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ouverts au public, actuellement en service ou en cours de construction, achevés avant le 31 décembre 2005. Le « recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques » concerne, avec l'objectif affiché d'exhaustivité, tous les équipements, publics et privés, ouverts au public [dont les équipements scolaires, des Centres de Vacances et de Loisirs, dits de proximité, etc.].

Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder (à titre individuel, ou via une structure publique ou privée [associative ou commerciale]), à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

V. GLOSSAIRE

- **Champ du recensement** : ce recensement porte sur les **équipements sportifs, espaces et sites de pratiques** ouverts au public, actuellement en service ou en cours de construction et qui ont été achevés **avant le 31 décembre 2005**.
- **Installation** : « l'installation (sportive) » est un lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un (ou plusieurs) équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.
- **Équipement sportif** : « l'équipement (sportif) » est une surface permettant à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activité(s) physique(s) et/ou sportive(s). Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (Ex : un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball,...).
- **Équipement, espace, site relatif aux sports de nature** : est une surface permettant la pratique d'une ou plusieurs activité(s) physique(s) et/ou sportive(s).

Sont pris en compte :

- ➔ **le site naturel** : site ou espace de pratique en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne,...) non aménagé mais qui de par ses « atouts » naturels fait l'objet de façon avérée de la pratique d'une activité physique et/ou sportive.
- ➔ **le site naturel aménagé** : site ou espace de pratique en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne,...) spécifiquement aménagé pour permettre et/ou faciliter la pratique d'une activité physique et/ou sportive.
- ➔ **le site artificiel** : site ou espace de pratique, qui n'est généralement pas en milieu naturel et dont la conception est principalement due aux techniques développées par l'homme. Le site artificiel est généralement conçu uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'a pas d'autres usages.

CONTACTS

Les membres du comité de pilotage régional :

➤ **Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (MSJS)**

• **DRDJS**

- Daniel ARRANZ, *Directeur Régional et Départemental*
- Gérard BAUDRY, *Directeur Régional Adjoint*
- Gérard TOUCHET, *Inspecteur*
- Viviane RATINAUD, *Coordonnatrice régionale du RES et correspondante départementale pour la Haute-Vienne*

• **DDJS de la Corrèze**

- Jean Michel MARTINET, *Directeur Départemental*
- Jean Bernard NOUAILLE, *Correspondant départemental*
- Bernard PEREGNAUD, *Correspondant informatique*

• **DDJS de la Creuse**

- Jean Michel DELVERT, *Directeur Départemental*
- Michel AGEORGES, *Correspondant départemental*

• **CREPS du Limousin**

- Brigitte ASTIER, *Directrice*

➤ **Education Nationale**

- **Rectorat du Limousin** représenté par
Jean Claude JANICOT (*Inspecteur Pédagogique Régional en EPS*)

➤ **Comité National Olympique et Sportif (CNOSF)**

- Dominique MALCOTTI, *Président du CROS*
- Jean François TEYSSANDIER, *Président du CDOS de la Corrèze*
- Patrick POITEVIN, *Président du CDOS de la Creuse*
- Noël KARAQUILLO, *Président du CDOS de la Haute-Vienne*

➤ **Collectivités territoriales**

- **Conseil Régional du Limousin**, représenté par
Régis FOSSATI (*chef du service sport et développement des loisirs sportifs*)
- **Conseil Général de la Corrèze** représenté par
Thierry ROUHAUD (*directeur de la culture, des sports et de la communication*)

- **Conseil Général de la Creuse** représenté par
Pascal SAVOURAT (*coordonnateur des structures scolaires, sportives et culturelles*)

- **Conseil Général de la Haute-Vienne** représenté par
Ginette PIATE (*chef de projet sports loisirs*)

- **Association des maires de la Creuse** représentée par
Michel VERGNIER (*président*)

- **Association des maires de la Corrèze** représentée par
Daniel CHASSEING (*président*)

- **Association des maires de la Haute-Vienne** représenté par
Alain RODET (*président*)

➤ **Organismes divers**

- **Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES)** représenté par
Olivier MONNA (*économiste*)
- **INSEE** représenté par
Dominique BREUIL (*département statistiques*)

VI. Les premiers enseignements du RES

1 - Au plan national

En février 2007, **324 380** équipements sportifs, espaces et sites de pratique ont été recensés dont :

- **251 296** équipements sportifs
- **73 084** espaces et sites de pratique (sports de nature)

2 - Au plan régional

4 838 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ont été recensés dont :

- **3 671** équipements sportifs
- **1 167** espaces et sites de pratiques (sports de nature)

3 - Au plan départemental

Corrèze :

1727 équipements sportifs dont :

- **1326** équipements sportifs
- **401** espaces et sites de pratiques (sports de nature)

Creuse :

1151 équipements sportifs dont :

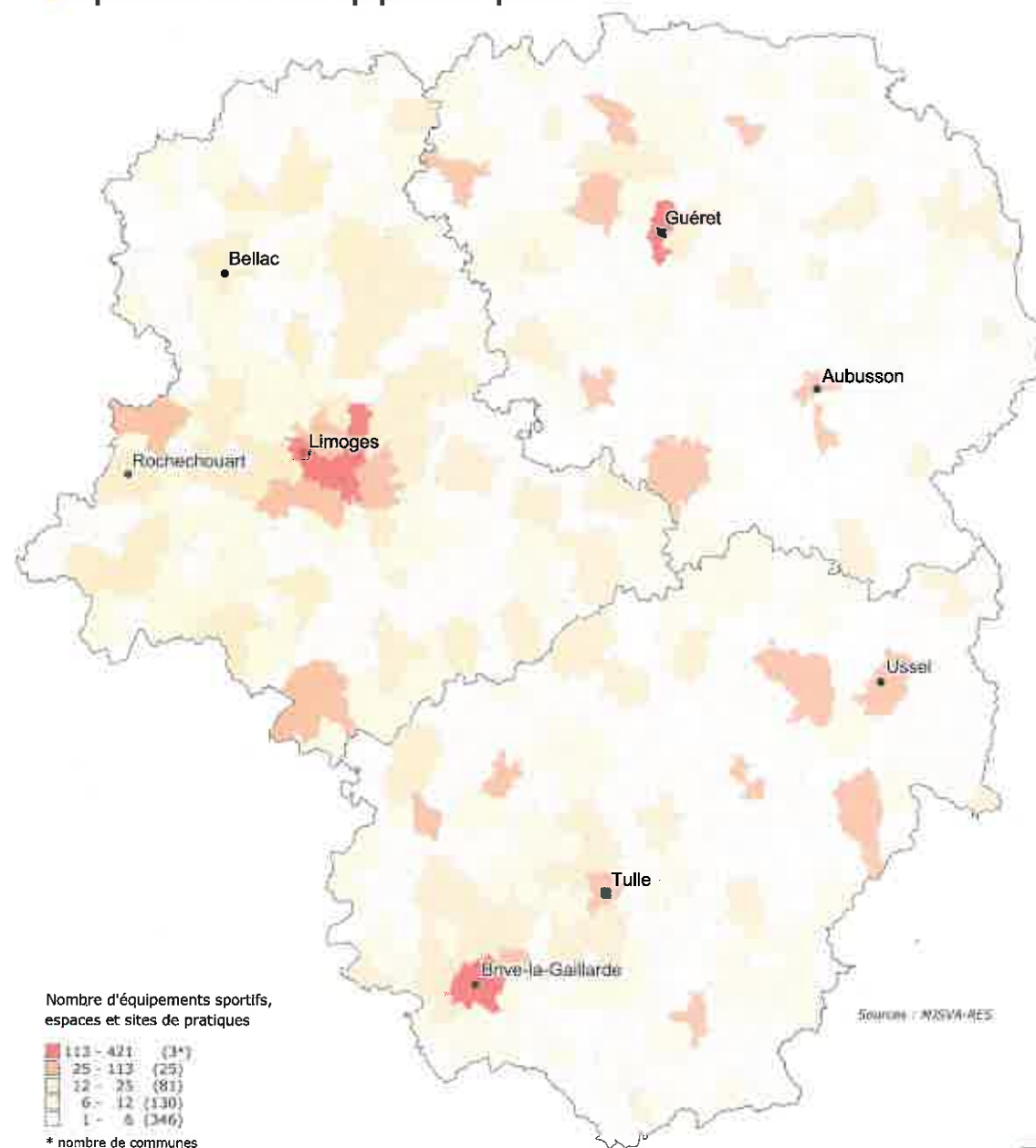
- **799** équipements sportifs
- **352** espaces et sites de pratiques (sports de nature)

Haute-Vienne :

1960 équipements sportifs dont :

- **1546** équipements sportifs
- **414** espaces et sites de pratiques (sports de nature)

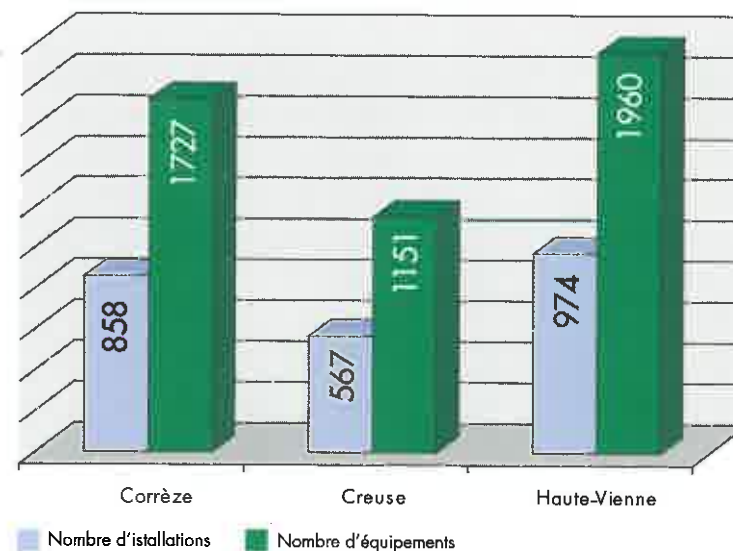
> Répartition des 4 838 équipements sportifs



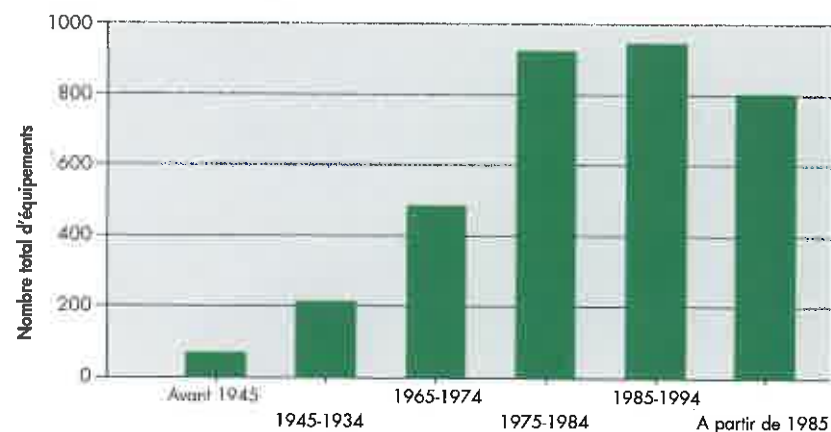
➤ Nombre d'équipements sportifs par famille d'équipement(s)

FAMILLE	NOMBRE	%
Terrains de grands jeux	731	29,2
Courts de tennis	622	24,9
Terrains extérieurs de petits jeux collectifs (hors PEPS, multisports)	345	13,8
Boulodrome	325	13
Salle non spécialisée	268	10,7
Salle multisports	252	8,9
Équipement équestre	211	8,4
Équipement d'athlétisme	152	6
Salle ou terrain spécialisé	149	5,9
Équipement d'activité de forme ou de santé	104	4,1
Plateau d'EPS	101	4
Bassin de natation	85	3,3
Salle de combat	76	3
Pas de tir	48	1,9
Parcours sport/santé	41	1,6
Structure artificielle d'escalade	33	1,3
Skate park et vélo freestyle	24	0,9
Parcours de golf	22	0,8
Mur et fronton	18	0,7
Circuit/piste de sports mécaniques	14	0,5
Site de modélisme	9	0,3
Bowling	3	0,1
Aire de sports de glace	2	0,08
Équipement de cyclisme	2	0,08

➤ Les équipements sportifs par département



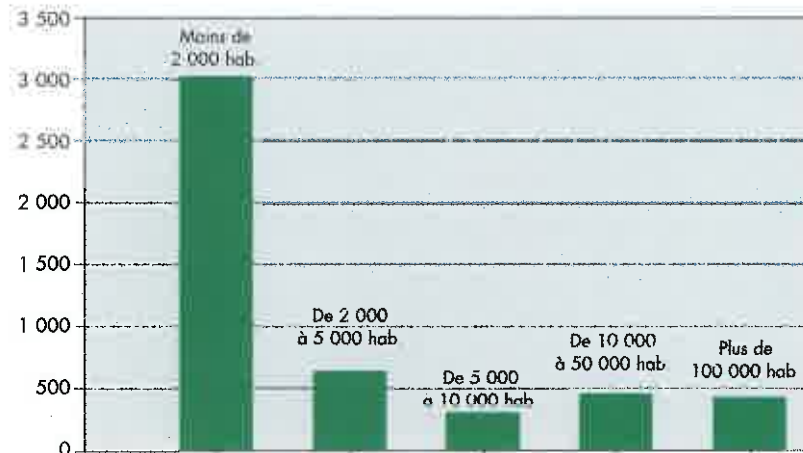
➤ Année de mise en service des équipements sportifs



Expère :

Repère : 78 % des équipements ont plus de douze ans

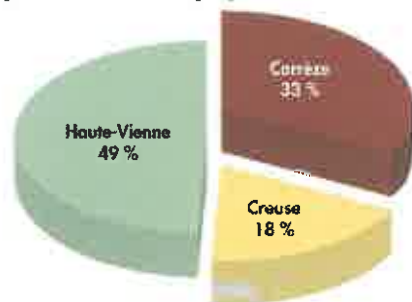
➤ Répartition des équipements sportifs dans les communes selon leurs population



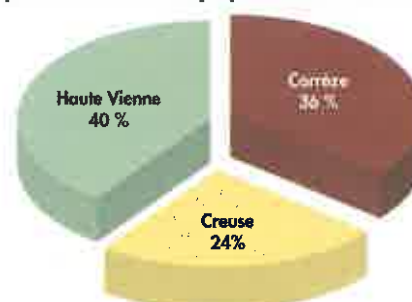
➤ Les 10 équipements les plus représentés en Limousin

TYPE D'EQUIPEMENTS	NOMBRE	%
Court de tennis	622	24,9
Terrain de football	610	24,4
Terrain de pétanque	303	12,1
Salles multisports	252	8,9
Terrain de basket-ball	221	8,8
Salle polyvalente	143	5,7
Carrière	133	5,3
Salle des fêtes	115	4,6
Plateaux d'EPS	101	4,1
Dojo	63	2,5

➤ Répartition de la population en Limousin



➤ Répartition des équipements en Limousin



Repère

Sur 747 communes du Limousin, 585 disposent d'au moins un équipement sportif. Ils sont répartis majoritairement sur les communes rurales

	POPULATION		NOMBRE D'EQUIPEMENTS		NOMBRE D'EQUIPEMENTS pour 10 000 ha
	Total	Part en %	Total	Part en %	
National	60 852 674		324 380		53,30
Limousin	710 939	1,16 %	4 838	1,49 %	68,05
Corrèze	232 576	32,70%	1 727	35,60%	74,25
Creuse	124 470	17,50%	1 151	23,70%	92,47
Haute-Vienne	353 893	49,80%	1 960	40,50%	55,38

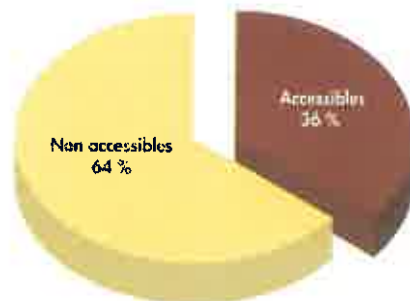
➤ **Propriété et gestion des équipements**

ENTITE	PROPRIETAIRES	GESTIONNAIRES
Commune	76,3%	71%
Etablissement privé commercial	5,3%	7,4%
Groupements de communes	3,7%	3,6%
Région	3,5%	2,8%
Etat	2,2%	1,4%
Département	2,1%	1,7%
Association	1,9%	6,5%
Privé non commercial	1,8%	0,7%
Etablissement public	1,7%	3%
Etablissement d'enseignement privé	1%	1,2%

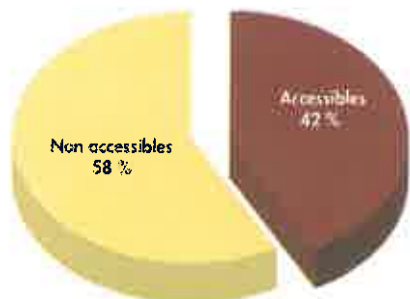
Résumé

76,3% des équipements sportifs sont la propriété des communes.
3,6 % des équipements communaux sont gérés par des associations

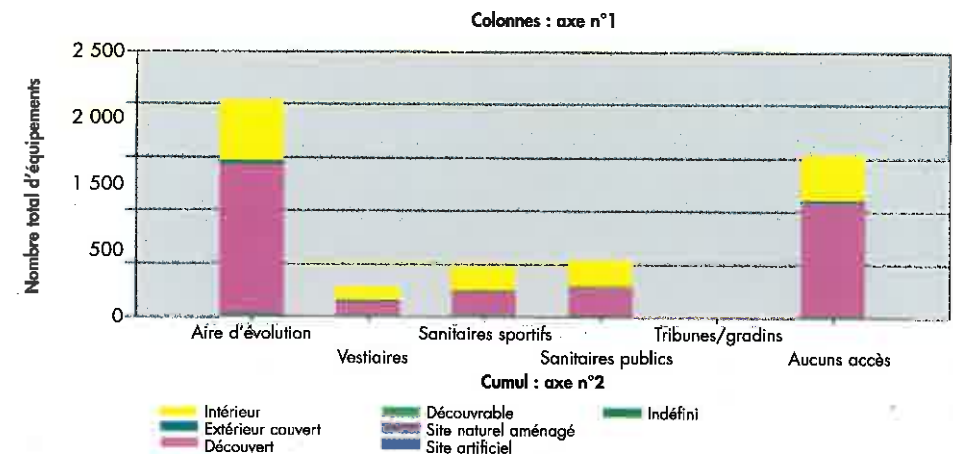
➤ **Accessibilité des équipements sportifs en France**



➤ **Accessibilité des équipements sportifs en Limousin**



➤ **Accessibilité des équipements aux handicapés**

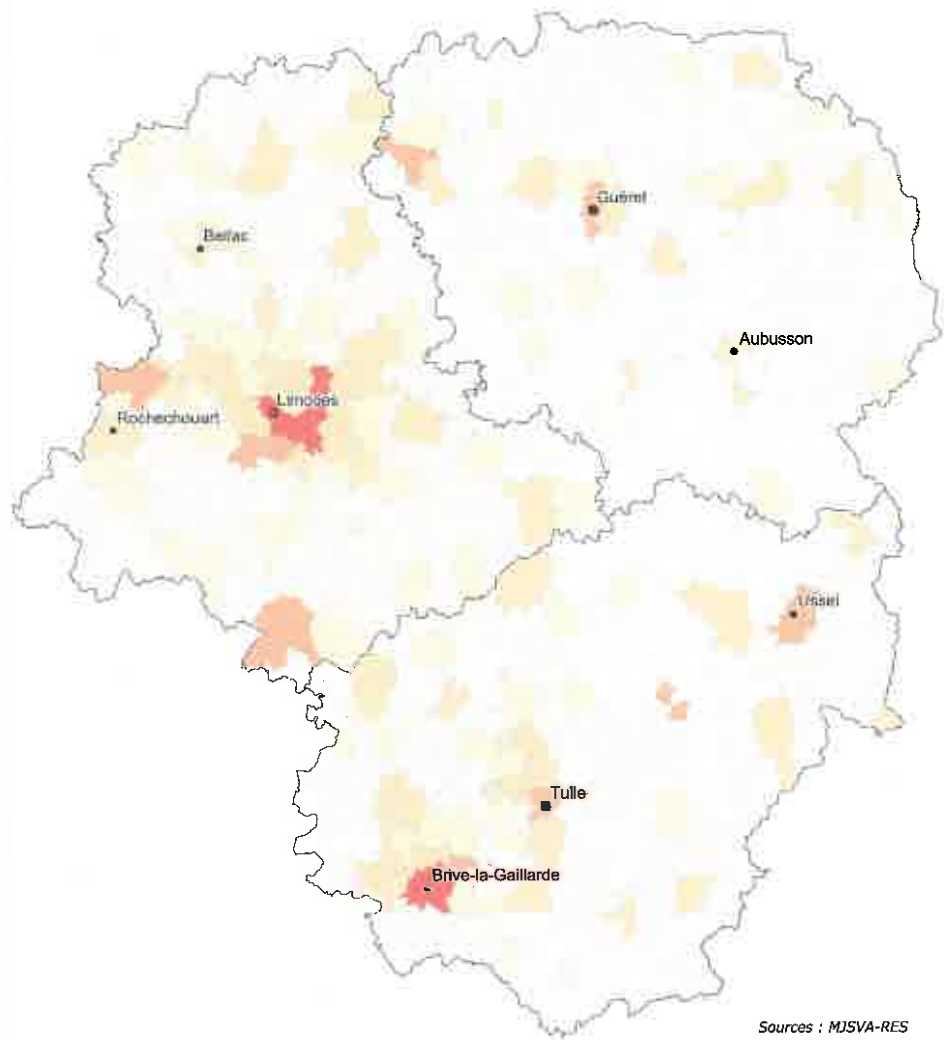


Résumé

Sont estimées accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite :
60 % des aires d'évolution et seulement 20 % des annexes fonctionnelles (vestiaires, sanitaires...).

► Cartes des terrains de grand jeux et courts de tennis

Répartition des 731 terrains de grands jeux



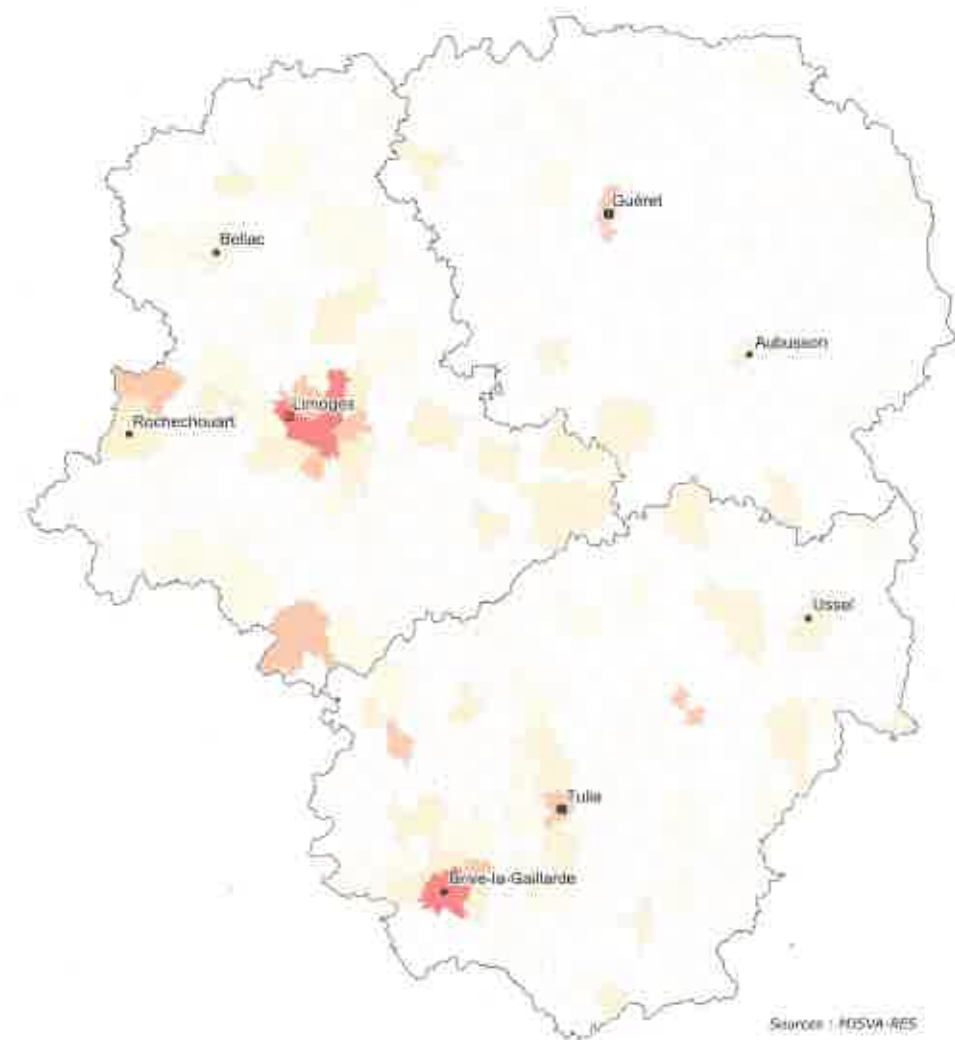
Sources : MJSVA-RES

Nombre de terrains de grands jeux

27 - 57	(2*)
6 - 27	(10)
3 - 6	(57)
2 - 3	(72)
1 - 2	(223)

* nombre de communes

Répartition des 622 courts de tennis



Sources : MJSVA-RES

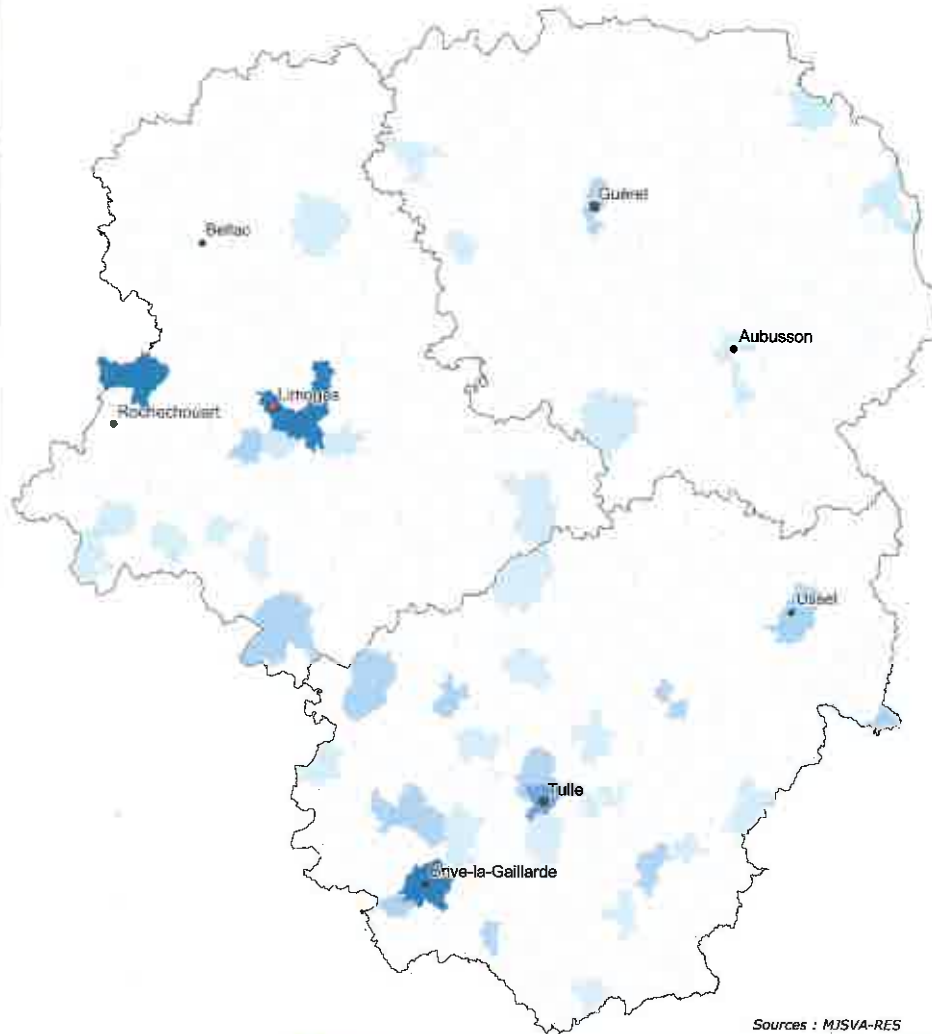
Nombre de courts de tennis

26 - 69	(2*)
7 - 20	(10)
3 - 7	(42)
2 - 3	(51)
1 - 2	(173)

* nombre de communes

➤ Natation et salles multisports

Répartition des 85 bassins de natation



Sources : MJSVA-RES

Nombre de bassins de natation

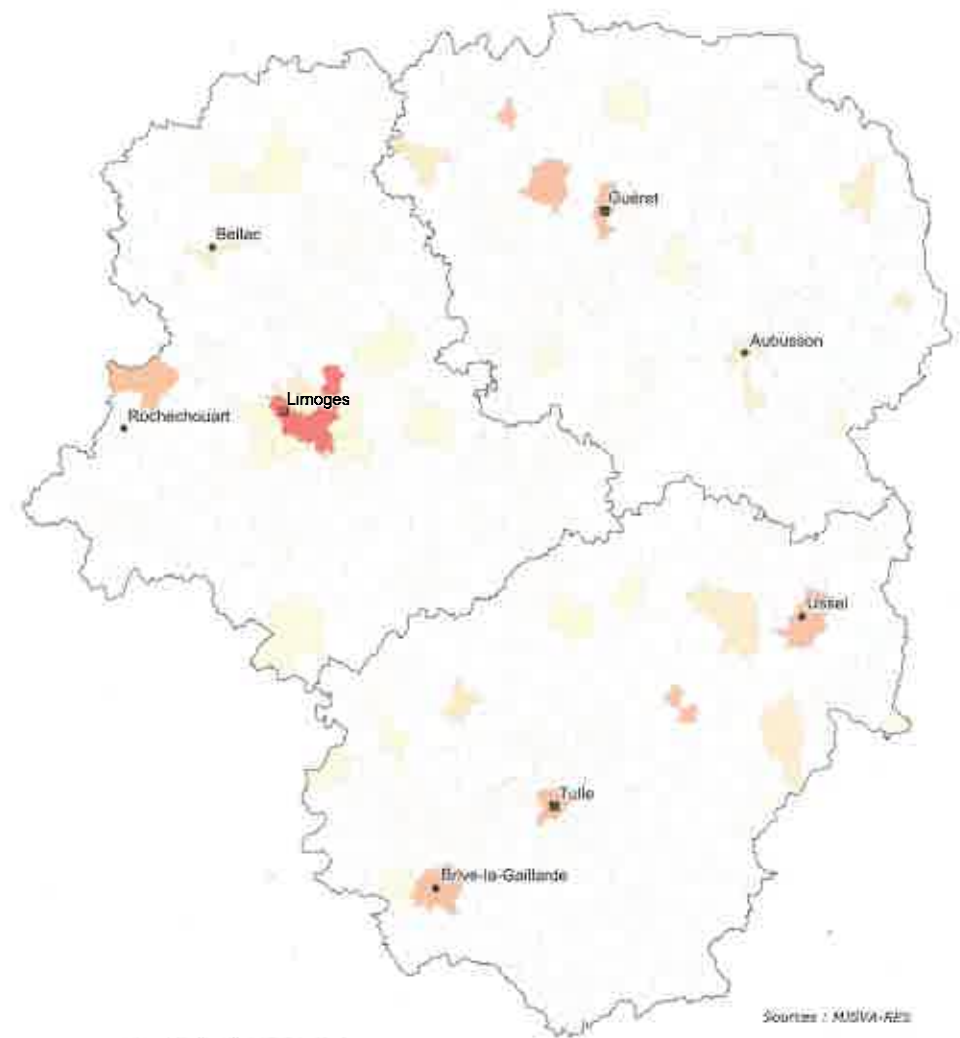
- 4 - 9 (3*)
- 3 - 4 (1)
- 2 - 3 (17)
- 1 - 2 (30)

* nombre de communes

Résumé :

23 bassins couverts (entraînement, apprentissage et ludiques)
 4 bassins découvrables
 58 bassins découverts

Répartition des 252 salles multisports



Sources : MJSVA-RES

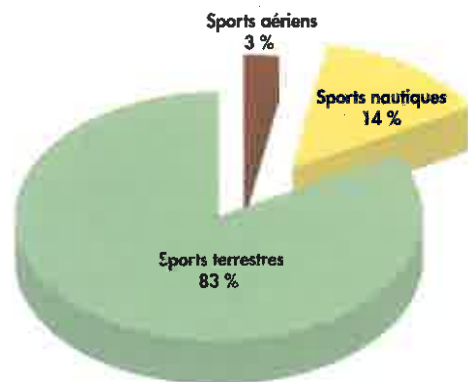
Nombre de salles multisports

- 51 - 51 (1*)
- 4 - 12 (8)
- 2 - 4 (11)
- 2 - 3 (23)
- 1 - 2 (69)

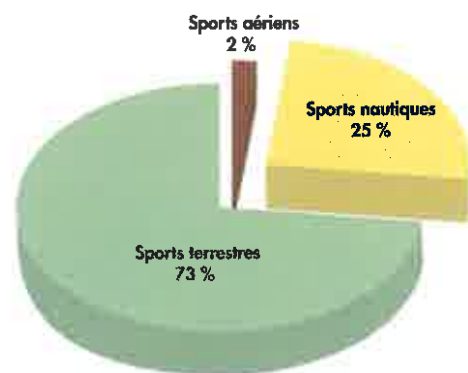
* nombre de communes

> Sports de nature

Répartition des équipements sportifs de pleine nature en France



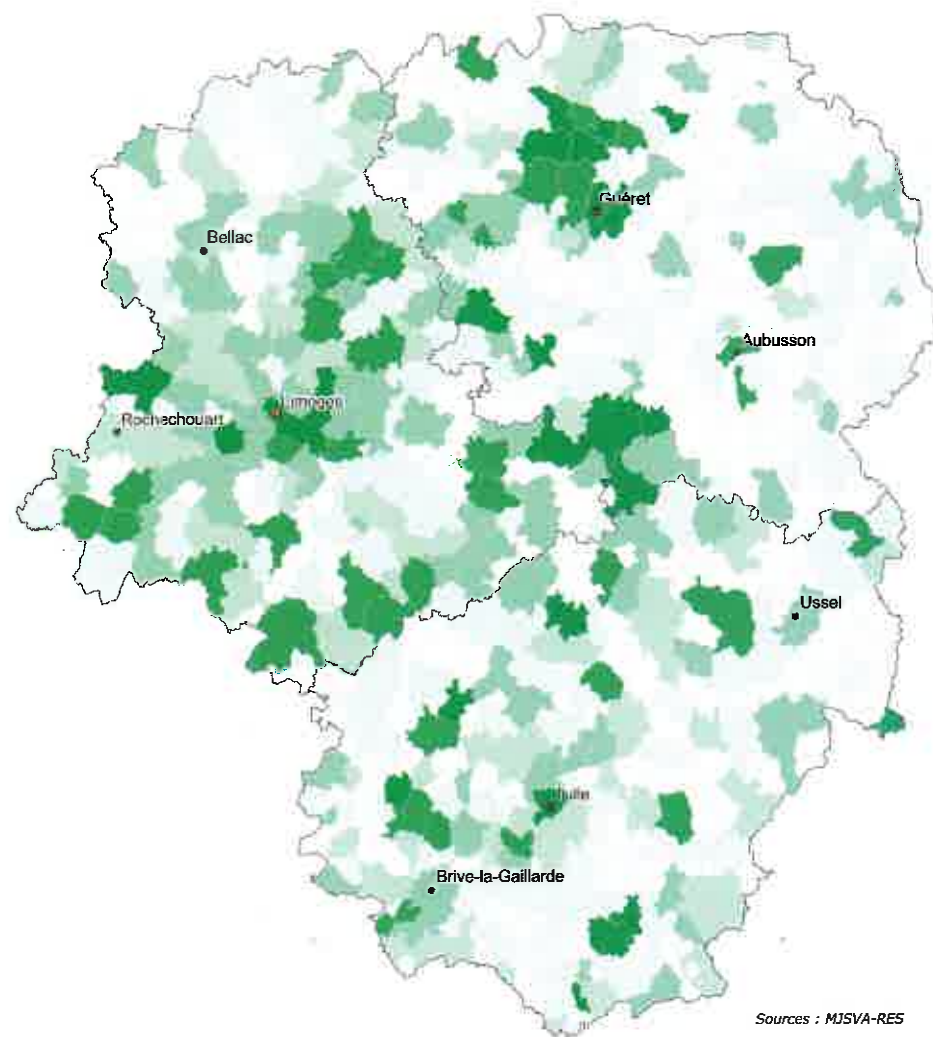
Répartition des équipements sportifs de pleine nature en Limousin



Reportage

En Limousin, les espaces et sites terrestres se répartissent à 48 % pour la randonnée pédestre, 10 % pour le cyclisme, 7 % pour l'équitation et 8 % pour autres (dont 3 % pour les sports motorisés)

Répartition des 1 167 espaces et sites de pratiques



Sources : MJSVA-RES

Nombre d'espaces et sites de pratiques

8 - 19	(23*)
5 - 8	(41)
3 - 5	(96)
2 - 3	(88)
1 - 2	(175)

* nombre de communes

VII. L'outil d'exploitation du RES: Quelles utilisations et fonctionnalités ?

www.res.jeunesse-sports.gouv.fr: un outil au service des acteurs du développement du sport.

Un site ouvert au public qui peut consulter un certain nombre de données du RES



Un site réservé (accès avec mot de passe) aux collectivités territoriales et au mouvement sportif



Un site intranet réservé au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative



Quelles utilisations pour l'outil d'exploitation du RES ?

- Situer « son » patrimoine sportif dans son environnement proche et éloigné ;
- Disposer d'une information actualisée, sur les équipements et avoir, en trois « clics de souris » la possibilité d'accéder à la carte des équipements de « son » territoire ;
- Faciliter un dialogue régulier et de qualité entre les partenaires : élu(e) ou agent d'une collectivité territoriale, élu(e) ou salarié(e) du mouvement sportif, fonctionnaire de l'état... peuvent bénéficier de la même information au même moment avec une forte interactivité pour vous construire des (vos) indicateurs sur les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ;
- Aider à la décision et au pilotage ;
- Contribuer à renforcer la cohérence des politiques sportives ;
- Exploiter des données pour remplir des missions spécifiques.

Rendre accessibles les données à toutes et tous :

- à tous les échelons territoriaux, les responsables auront accès à l'ensemble des données du territoire national (métropolitain et d'outre-mer) ;
- sous une forme dynamique, accessible et directement utilisable (cartes, graphiques, tableaux, listes, fiches descriptives) ;
- en offrant la possibilité aux acteurs de les compléter et de les actualiser en continu.

Simple et ambitieux

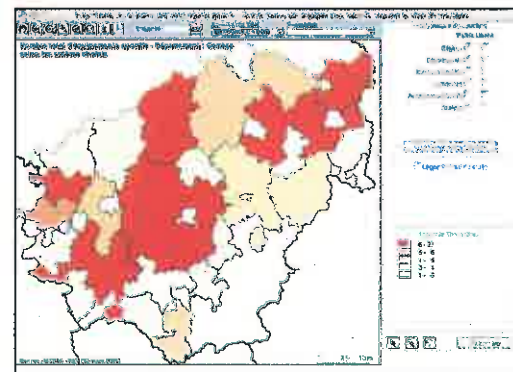
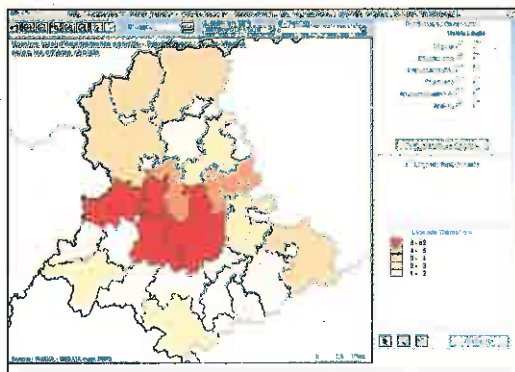
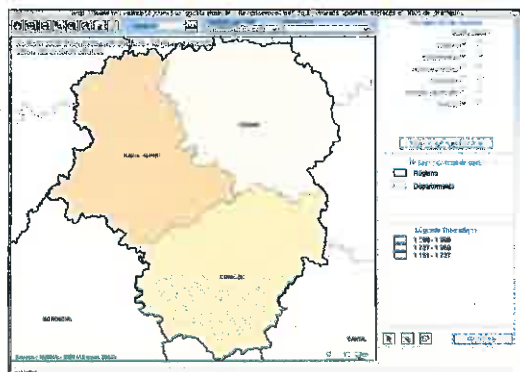
Facile d'accès: destiné à être utilisé prioritairement et directement par les fonctionnaires du MSJS/services déconcentrés (DRDJS, DDJS) et établissements nationaux, élu(e)s et technicien(ne)s des collectivités territoriales et du mouvement sportif, à tous les échelons territoriaux, l'outil d'exploitation du RES est directement utilisable sans connaissances ou formations informatiques spécifiques.

Innovant: alliant innovations technologiques (système d'information géographique accessible sur internet, etc.) et outils d'analyse décisionnels, le RES permet d'obtenir une très bonne connaissance sur la/les réalité(s) du patrimoine d'équipements sportifs, sites et espaces de pratiques, à tous les échelons territoriaux, en France (métropolitaine et d'outre-mer).

Complet: par ses fonctionnalités :

Il permet de localiser et « spatialiser » les équipements sportifs :

- Localiser les équipements



- « Cibler/spatialiser » précisément des équipements (critères de recherche simple/avancée)
- Obtenir le descriptif complet et les caractéristiques d'un équipement sportif, espace ou site de pratiques (fiche équipement)
- Analyser et croiser les données sur les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques

Un outil qui permet de croiser les données du RES avec notamment :

- la population par commune/EPCI/département/région ;
- les zones urbaines sensibles (ZUS) ;
- les zones de revitalisation rurale ;
- le réseau hydrographique ;
- le réseau routier, principal et secondaire ;
- les pôles France et pôles Espoir ;
- les parcs naturels régionaux.

A partir de cet état des lieux, actualisé en continu, le RES fournit des éléments et/ou des arguments facilitant et explicitant la prise de décision, tant au niveau national qu'au niveau local.

Enfin, le RES est un outil partagé, « de référence », pour le MSJS et ses partenaires, sur les problématiques d'infrastructures et de développement du sport.

Souple et évolutif

Souple : par les standards informatiques qu'il utilise, qui lui permettent d'évoluer rapidement.

Évolutif : depuis le mois de juin 2006, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à l'outil d'exploitation et disponibles ; de nouvelles possibilités de croisement(s) ont été offertes.

Exemples :

- l'altitude des communes ;
- les zones d'emploi ;
- les établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) et les universités ;
- les licences (par fédération et par département) ;
- la population par tranche d'âge...

car de nouvelles demandes ou problématiques émergeront suite à la mise en ligne de l'outil. Elles conduiront à faire évoluer, progressivement, les fonctionnalités et possibilités d'analyse de l'outil par l'ajout de nouvelles thématiques et de nouveaux axes d'analyse.

LES POINTS CLÉS DU RECENSEMENT RÉGIONAL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES (RES) EN LIMOUSIN

- 1* Le RES concerne tous les équipements publics et privés, spécialement aménagés, ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.
- 2* Le recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques est un outil pour les acteurs du développement du sport, directement accessible sur le www.res.jeunesse-sports.gouv.fr
- 3* Outil de diagnostic, le RES doit aider à la décision et au pilotage de projets à un développement cohérent des pratiques sportives.
- 4* Un travail collaboratif mené en liaison avec le Conseil Régional du Limousin et son SIG permet d'apporter des éléments d'analyse complémentaires aux données fournies par le RES.
- 5* Le RES est actualisé de façon permanente chaque jour, afin que les informations conservent leur pertinence. Les ajouts/modifications apportés par les services du MSJS (DRDJS-DDJS) apparaissent sur le www.res.jeunesse-sports.gouv.fr dans les 24 heures suivant leur saisie.
- 6* Le RES a recensé 4 838 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques dont :
 - 3 671 équipements sportifs
 - 1 167 espaces et sites de sports de nature.
- 7* Le RES concerne 165 types d'équipements sportifs différents et toutes les activités sportives.
- 8* 30 % des équipements sportifs sont des espaces et sites de sports de nature.
- 9* 76,3 % des équipements sont la propriété des communes.
- 10* 78,3 % des communes du Limousin possèdent au moins un équipement sportif, espace et site de pratique.

Pour en savoir plus

- Elu(e) ou agent d'une collectivité territoriale, acteur du mouvement sportif (club, comité départemental, ligue, comité régional, fédération sportive), **vous pouvez vous procurer, gratuitement, vos codes d'accès à l'outil. Contactez votre DRDJS à [adresse/téléphone-courriel](mailto:adresse/telephone-courriel)**
- Pour tout autre renseignement, **contactez l'équipe nationale RES : res@jeunesse-sports.gouv.fr**
- **Site du recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques : www.res.jeunesse-sports.gouv.fr**

